

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 095-219503083-20241202-019_2024-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MU

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 21/11/2024
Date d'affichage : 21/11/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le **02 décembre** à 20 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire.**

Étaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BUSSELL, Mme CHANTEPIE, M. LECOMTE (pouvoir à M. BAERT).

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

OBJET : CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que l'architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle nous a donné le chiffrage prévisionnel des travaux envisagés pour le Centre Bourg.

Le montant s'élève à 3 137 935 € HT avec toutes les options proposées.

Il convient donc de prendre une délibération, afin de solliciter divers organismes pour l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des divers organismes pour la réhabilitation du Centre Bourg.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
LEBLANC Audrey

Le Maire,
Eric BAERT